



**Direction Générale des  
Services du Département**  
Direction du Développement

Sous-direction du Développement  
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : Anne Evain  
Poste:

**2011-CG-6-3281**

## RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 octobre 2011

### CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE BONNIÈRES-SUR-SEINE, CROISSY- SUR-SEINE, MARLY-LE-ROI, NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU ET VILLEPREUX

Politique sectorielle :	<b>Aménagement et Environnement</b>
Secteur d'intervention :	<b>Aménagement et Développement urbain</b>
Programme :	<b>Contrats départementaux</b>

Données financières (en euros)	AP 2011	CP 2011
Montant actualisé	9 200 000	740 000
Montant déjà engagé	3 684 904	0
Montant disponible	5 515 096	740 000
Montant réservé pour ce rapport	2 255 000	-

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2011	2012	2013	2014
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	<b>2 255 000</b>	-	<b>668 500</b>	<b>1 242 250</b>	<b>344 250</b>

Le règlement des contrats départementaux adopté le 27 juin 2003 et modifié le 22 septembre 2006 permet aux collectivités de plus de 2 000 habitants de réaliser des travaux d'intérêt public avec l'aide financière du Département. Le taux d'intervention est fixé à 30% et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 1,3 M€ HT, pour les collectivités des territoires à dominante rurale, et à 1,5 M€ HT pour les collectivités des territoires à dominante urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants, décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Autres équipements et aménagement d'espaces
Contrat de BONNIERES-SUR-SEINE		X			
Contrat de CROISSY-SUR-SEINE		X	X		
Contrat de MARLY-LE-ROI					X
Contrat de NEAUPHLE-LE-CHATEAU		X	X		
Contrat de VILLEPREUX			X	X	X

## BONNIERES-SUR-SEINE

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE  
Canton de BONNIERES-SUR-SEINE

4 183 habitants  
(RP 2008 population totale)

### Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 760 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de BONNIERES-SUR-SEINE est située à soixante dix kilomètres à l'ouest de Paris, en limite de la région Ile de France. Elle constitue avec la commune de Freneuse la seule agglomération importante entre Mantes-la-Jolie (14 km) et Vernon (11 km). Elle est traversée par la RN13 et son centre est desservi par une bretelle de l'autoroute A13 et une gare sur la ligne de train Paris-Rouen-Le Havre.

OIN : La commune de BONNIERES-SUR-SEINE est partie prenante de l'OIN Seine-Aval

SDADEY : La commune est un pôle d'appui au cœur d'un territoire à dominante rurale.

EPCI : La commune fait partie de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France (CCPIF).

Evolution de la population depuis 1999 : +4,1% (pop. RGP 99 : 4 017 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 10 logements  
La commune a signé un CDOR pour la période 2006-2011, sur une base de programmation de 356 logements, dont minimum 15% de la production en logements à caractère social et 52% en logements collectifs.

### Perspectives de développement de la collectivité

Le PLU a été approuvé le 19 décembre 2007. Les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable sont les suivantes :

- Lutter contre la dualisation sociale de la commune,
- Veiller au maintien de l'économie industrielle tout en accompagnant la tertiarisation de l'économie,
- Conforter la commune dans son rôle de ville-centre du Bonniérois,
- Affirmer l'identité de la commune, son histoire et son image.

La commune de Bonnières-sur-Seine doit engager une procédure de modification du PLU à la fin de l'année 2011 pour le rendre compatible avec le projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Cœur de Ville en cours d'élaboration.

### Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Pour redonner de l'attractivité au centre de Bonnières-sur-Seine, l'EPAMSA, coordinateur de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval, accompagne la commune dans la création de la ZAC Cœur de Ville située dans le périmètre juridique de l'OIN. Le programme d'ensemble comprend la création de logements (240 à 260), le renforcement de l'offre commerciale de proximité et la réintégration de la gare dans la ville avec une amélioration du stationnement. Dans ce contexte, pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants en matière scolaire, la commune a souhaité engager une réhabilitation complète du groupe scolaire Albert Anne situé en limite de la ZAC. En parallèle, une action de requalification de l'axe commercial principal de la ville (RD 113) pourra être envisagée dans le cadre d'un contrat centre ville pour faire la liaison entre l'opération neuve et le centre ancien. Pour l'élaboration de son contrat, la commune n'a pas fait appel au CAUE mais a sollicité l'intervention de l'Espace Info Energie « Energies Solidaires » pour la réalisation d'une information énergétique en amont sur le groupe scolaire.

## Description des opérations

Le groupe scolaire Albert Anne comprend une école maternelle et une école primaire accueillant respectivement 167 et 288 élèves. Le projet de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle a été financé en partie par le dispositif exceptionnel 2007-2008-2009 pour les équipements scolaires (délibération du 11 décembre 2008).

Le principal enjeu de la restructuration du groupe scolaire Albert Anne, construit à la fin des années 50, consiste à mettre le bâtiment en conformité avec la réglementation en vigueur en particulier en matière de sécurité incendie et d'accessibilité, d'améliorer le confort et les coûts d'exploitation, de répondre aux besoins liés à l'augmentation des effectifs et d'améliorer le fonctionnement du bâtiment en apportant une cohérence dans les usages.

### 1- Extension et réhabilitation de la cantine du groupe scolaire Albert Anne

Le restaurant scolaire, situé au rez-de-chaussée du bâtiment primaire, accueille les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire. L'espace comprend une salle de 183 m<sup>2</sup>, une cuisine et ses annexes. Ce sont en moyenne 220 repas qui sont servis chaque jour se répartissant entre les enfants de l'école maternelle (1 service de 50 repas) et les enfants de l'école primaire (2 services de 85 repas).

La salle de restaurant n'a plus la capacité d'accueillir l'ensemble des enfants désirant déjeuner. De plus, les conditions d'accueil sont difficiles. Les enfants de l'école maternelle ne sont pas séparés de ceux de l'école primaire, les tables sont serrées ce qui provoque des problèmes de circulation et les locaux sont très sonores. Par ailleurs, les entrées d'approvisionnement des denrées alimentaires et la sortie des déchets ne sont plus conformes à la réglementation en vigueur.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment exclusivement réservé à la restauration scolaire dans l'enceinte du groupe scolaire. Ce nouveau bâtiment sera réalisé avec des matériaux préfabriqués avec une ossature bois et une isolation par l'extérieur.

Le nouveau restaurant scolaire comprendra un self (46 m<sup>2</sup>) et une salle de 361 m<sup>2</sup> qui se décomposera en trois espaces restauration pour les élèves de maternelle, de primaire et les enseignants. Dans ces nouveaux locaux seront également aménagés une cuisine et ses annexes (plonge, préparation froide, chambre froide, laverie, réserves, local déchets), deux blocs sanitaires adaptés aux enfants, un bureau pour le responsable du restaurant scolaire et des sanitaires et vestiaires pour le personnel.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 544 015</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>780 000</b>

### 2- Création d'un équipement multisports dans le groupe scolaire Albert Anne

Les activités sportives du groupe scolaire se déroulent actuellement dans une salle située dans l'école maternelle. Cette salle, compte tenu de sa taille et de ses conditions d'accessibilité, n'est plus conforme à la réglementation en vigueur.

La commune souhaite créer un nouvel équipement multisports dans l'enceinte du groupe scolaire Albert Anne. Cette nouvelle salle sera utilisée par les enfants du groupe scolaire et également par des associations qui pratiquent une activité sportive ou l'association des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

Le bâtiment construit dans le prolongement du nouveau restaurant scolaire disposera d'un accès indépendant. Il comprendra une salle de motricité (372 m<sup>2</sup>), une réserve pour le stockage du matériel (46 m<sup>2</sup>) et quatre vestiaires. Les sanitaires seront mutualisés avec ceux du restaurant scolaire.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 093 514</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>260 000</b>

### 3- Réhabilitation et restructuration de l'école primaire du groupe scolaire Albert Anne

Les locaux libérés par le restaurant scolaire, actuellement situé dans la partie centrale du rez-de-chaussée de l'école primaire, permettront de créer un vaste hall d'accueil donnant un accès direct à la cour et réunissant les deux ailes du bâtiment. L'aile Est du rez-de-chaussée sera remaniée pour accueillir le bureau de la direction, la salle des maîtres, l'infirmerie, une salle multimédia, une salle de réunion et un bureau pour le soutien scolaire.

Au premier et au second étages seront créées une circulation pour relier les deux ailes du bâtiment, une salle plurivalente à la place d'un logement de fonction, une salle informatique et une bibliothèque.

Un nouveau préau en structure métallique et couverture zinc sera créé dans le milieu de la cour à l'emplacement de l'actuelle salle de restauration.

Equipée d'un ascenseur, de sanitaires adaptés à tous les étages et de deux rampes d'accès extérieurs, l'école sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les déperditions thermiques du bâtiment seront réduites par une isolation par l'extérieur et le remplacement des ouvrants par des menuiseries munies de double vitrage.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>3 587 601</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>260 000</b>

### Délibération et avis

	<b>Date</b>
<b>Dossier déposé et réputé complet</b>	<b>7 juillet 2011</b>
<b>Délibération du Conseil Municipal</b>	<b>7 juillet 2011</b>

### Proposition de décision

Les projets de la commune de BONNIERES-SUR-SEINE sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 300 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux en euros H.T.</b>	<b>Montant plafonné en euros H.T.</b>	<b>Taux*</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>Echéancier</b>
1- Extension et réhabilitation de la cantine du groupe scolaire Albert Anne	1 544 015	780 000	35%	273 000	2012
2- Création d'un équipement multisports dans le groupe scolaire Albert Anne	1 093 514	260 000	35%	91 000	2012
3- Réhabilitation et restructuration de l'école primaire du groupe scolaire Albert Anne	3 587 601	260 000	35%	91 000	2012
<b>TOTAUX</b>	<b>6 225 130</b>	<b>1 300 000</b>		<b>455 000</b>	

\* : taux bonifié selon la délibération du CG du 17 décembre 2010

### Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	455 000	7,3%
Contrat régional	962 500	15,5%
Financement communal	4 807 630	77,2%
<b>Total des participations</b>	<b>6 225 130</b>	<b>100%</b>

## CROISSY SUR SEINE

Arrondissement de SAINT GERMAIN EN LAYE  
Canton de CHATOU

10 392 habitants  
(RP 2008 population totale)

### Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 344 hectares.

Localisation de la collectivité : Située à 11 kilomètres environ à l'ouest de Paris, en limite du département des Hauts-de-Seine, la commune de Croissy-sur-Seine se trouve dans une boucle de la Seine. Le territoire communal, fortement urbanisé, englobe la partie amont de l'île de la Chaussée. Les communications sont assurées principalement par les RD 321 (orientée nord-sud) et RD 121 (orientée est-ouest) qui conduisent aux ponts sur la Seine (Pont du Pecq au nord-ouest, pont de Chatou au nord-est et pont de Bougival au sud). La commune est desservie par la station du RER A « Chatou-Croissy » située à Chatou.

SDADEY : La commune de Croissy-sur-Seine fait partie du pôle structurant de Sartrouville en tant que frange d'agglomération.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine

Evolution de la population depuis 1999 : + 4 % (pop. RGP 99 : 9 951 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 13 logements. La commune a signé un CDOR pour la période 2008-2012, sur une base de programmation de 204 logements, dont 56% en locatif social.

### Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 30 mars 1999 et modifié le 24 septembre 2009.

Les objectifs du POS sont les suivants :

- prévoir une meilleure prise en compte des diversités que recouvre le tissu pavillonnaire de la commune,
- garantir l'évolution des tissus urbains constitués sans organiser de densification de la commune,
- assurer une plus grande préservation du patrimoine urbain et végétal notamment dans les quartiers anciens et aux abords de la Seine,
- favoriser et encadrer le développement des activités économiques,
- définir des dispositions propres aux équipements d'intérêt collectif.

### Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune, globalement bien dotée en équipements publics, souhaite conforter et développer son offre, notamment en matière d'équipements sportifs.

Il est à noter que la commune de Croissy sur Seine n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers.

Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

## Description des opérations

### **1- Couverture de deux courts de tennis**

Le stade omnisport du Chemin de ronde, situé en bord de Seine, concentre la majorité des équipements sportifs communaux. 17 courts de tennis y sont implantés (dont 2 seulement sont couverts) qui accueillent 1 200 licenciés et les élèves des écoles communales. Par ailleurs, un créneau horaire est ouvert au public en situation de handicap mental. Afin d'augmenter les horaires de pratique, la municipalité souhaite couvrir 2 courts supplémentaires.

L'enveloppe sera portée par une charpente en bois lamellé-collé cintrée. La toiture sera revêtue de bacs acier et les parois de bardage métallique. Afin de traiter les façades est et ouest les plus en vue, il est prévu de les habiller de tasseaux de mélèze en pose vertical. Ces tasseaux feront office de brise soleil au droit des baies prévues sur ces deux pignons. Enfin, il est également prévu de démolir le tapis de surface existant afin de mettre en œuvre un revêtement adapté à la pratique en intérieur.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>739 883</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>720 000</b>

### **2- Création d'un mur rideau isolant à l'école Jean Moulin**

Cf. illustration en annexe

L'école maternelle Jean Moulin est logée dans un bâtiment sur deux niveaux datant des années 60, qui présente une façade de 55 mètres de long vitrée sur près de 80% de sa surface. La configuration de ces vitrages d'origine donnant sur les salles d'enseignement génère un inconfort lumineux et d'importantes variations thermiques.

Le projet prévoit la dépose de l'ensemble de cette façade et la construction d'un mur rideau sur ossature métallique présentant des matériaux dont la performance vise à résoudre les dysfonctionnements constatés. Il sera composé, au niveau des allèges et de certaine baies occultées, d'un double panneau (de type résine mélaminée de différentes couleurs pour le parement extérieur) dans lequel sera mis en œuvre un isolant thermique en laine de roche. La pose de vitrages à triple épaisseur comportant des filtres intérieurs réfléchissant la chaleur vers l'extérieur est également prévue.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>506 922</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>495 000</b>

### **3- Construction de vestiaires d'athlétisme et d'un club house**

Le gymnase situé à proximité du collège et utilisé par les scolaires et les associations sportives est aujourd'hui saturé. A 1 500 mètres de là, le stade omnisport du Chemin de ronde précité accueille, outre les courts de tennis, plusieurs terrains de football et une piste d'athlétisme, utilisés par le même public, et dont les vestiaires situés sous la tribune du terrain de football d'honneur sont aujourd'hui vétustes. Dans le cadre d'un projet de reconstruction de ces vestiaires, la commune souhaite développer, dans leur prolongement, un équipement multisports. Parmi les différents locaux dédiés à des pratiques spécifiques, seuls seraient financés, au titre du présent contrat, la construction des vestiaires d'athlétisme et du club house. La partie de l'équipement sportif utilisée par les collégiens a, quant à elle, bénéficié, le 1<sup>er</sup> juillet 2011, d'une subvention de 598 400 euros du Conseil Général dans le cadre du dispositif de « soutien aux équipements communaux nécessaires à la pratique de l'EPS en collèges ».

Les vestiaires d'athlétisme seront situés sous la tribune conservée et seront constitués de deux locaux séparés, chacun étant doté de ses propres sanitaires. Le clubhouse, quant à lui, a vocation à constituer le lieu de convivialité de l'ensemble de l'équipement. A ce titre il est prévu de positionner cette salle de près de 100 m<sup>2</sup> à proximité immédiate du hall d'accueil et de pouvoir largement sur terrasse projetée. Le local comprendra une banque d'accueil équipée d'un point de distribution d'eau et d'un bac évier.

L'équipement fera appel au même parti architectural que le projet de couverture des deux courts de tennis situé à proximité : la charpente sera en bois lamellé-collé et les façades seront majoritairement revêtues de bardage bois également.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>292 935</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>285 000</b>

### Délibération et avis

	<b>Date</b>
<b>Dossier déposé et réputé complet</b>	27 juin 2011
<b>Délibération du Conseil Municipal</b>	9 décembre 2010
<b>Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France</b>	22 juin 2011

### Proposition de décision

Les projets de la commune de CROISSY SUR SEINE sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

#### TABLEAU FINANCIER

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux en euros H.T.</b>	<b>Montant plafonné en euros H.T.</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>Echéancier</b>
1- Couverture de deux courts de tennis	739 883	720 000	30%	216 000	2011
2- Création d'un mur rideau isolant à l'école Jean Moulin	506 922	495 000	30%	148 500	2013
3- Construction de vestiaires d'athlétisme et d'un club house	292 935	285 000	30%	85 500	2012
<b>TOTAUX</b>	<b>1 539 740</b>	<b>1 500 000</b>		<b>450 000</b>	

#### Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	29 %
Contrat régional	538 909	35 %
CNDS	120 000	8 %
Financement communal	430 831	28 %
<b>Total des participations</b>	<b>1 539 740</b>	<b>100%</b>

## MARLY LE ROI

Arrondissement de SAINT GERMAIN EN LAYE  
Canton de MARLY LE ROI

17 145 habitants  
(RP 2008 population totale)

### Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 654 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de Marly le Roi se situe à moins de dix kilomètres au nord de Versailles et également à moins de cinq kilomètres au sud de Saint-Germain-en-Laye. Elle est bâtie sur une sorte de promontoire en contrebas et au nord du plateau du Cœur-Volant au bord duquel se trouvait le château de Marly aujourd'hui disparu. Ledit promontoire domine d'environ 150 mètres la vallée de la Seine plus au nord. L'urbanisation est concentrée dans la moitié nord du territoire communal, la moitié sud étant majoritairement couverte par la forêt domaniale de Marly.

La commune est longée, dans sa limite est, par la route nationale 186 qui relie Versailles à Saint Germain en Laye, traversée par la route départementale 7 qui permet de rejoindre, au nord, Le Pecq puis Saint Germain en Laye et, au sud, Bailly puis Saint Cyr l'École et longée, dans sa limite ouest, par la route départementale 161 qui relie Saint Germain en Laye à L'Étang la Ville et Villepreux.

Au plan ferroviaire, la commune est desservie par le Transilien Paris Saint-Lazare en gare de Marly le Roi, située sur la ligne Paris-Saint Lazare-La Défense-Saint Nom la Bretèche.

SDADEY : La commune de Marly le Roi fait partie du pôle structurant de Saint Germain en Laye en tant qu'entité secondaire.

Evolution de la population depuis 1999 : + 1 % (pop. RGP 99 : 16 931 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 45 logements.

### Perspectives de développement de la collectivité

Le PLU a été approuvé le 5 juillet 2004 et modifié le 26 janvier 2009.

Les principaux objectifs de la ville sont :

- d'embellir la ville sans la figer : conforter l'identité de chaque quartier, renouveler et reconvertir les sites stratégiques afin d'améliorer la qualité de vie et des services,
- de protéger l'environnement et les sites naturels et de créer des liaisons douces de la ville vers la forêt,
- de renforcer l'axe nord-sud du quartier des Grandes Terres jusqu'au vieux village autour duquel viendraient s'articuler les services et équipements de la ville.

### Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune, bien dotée en équipements publics, poursuit sa politique de développement de l'offre de service. La rénovation de la halle à marché qui fait partie des sites d'intervention prioritaires dans les orientations du PLU précité, s'inscrit dans la requalification plus globale du quartier des Mézières dont les 3 opérations du présent contrat sont partie prenante.

Il est à noter que la commune de Marly le Roi n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

## **Description des opérations**

Cf. illustration en annexe

Le site du marché de Marly le Roi constitue un lieu stratégique de par sa fonctionnalité et sa localisation près de la gare. Il est constitué d'une halle à marché sur un plateau de bitume derrière lequel se trouve un parking aérien en enrobé et planté de quelques arbres. Le site est vieillissant et peu attractif. La halle, construite en 1972, se révèle aujourd'hui inadaptée et ne correspond plus aux normes d'hygiène et de sécurité. L'espace sur lequel le bâtiment est implanté accueille circulation piétonne, étals volants et aires de livraisons sans aucune lisibilité.

Une réflexion sur cet espace a mené la municipalité à un projet d'aménagement global : il s'agit de créer un espace public de convivialité ouvert sur la ville, en accompagnement d'une nouvelle halle. A l'exception d'une petite opération de construction de logements sociaux, de l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal au droit de la rue Fontenelle et de l'extension du parking souterrain de la halle qui accompagnent la restructuration de ce quartier, les 3 opérations du contrat en constituent le programme. Le projet global s'inscrit parfaitement dans la durée du contrat puisque les opérations hors contrat seront réalisées de manière concomitante avec les opérations financées dans le contrat.

L'ensemble du programme a été étudié dans une perspective environnementale qui s'inscrit dans un objectif d'aménagement d'un micro éco quartier.

### **1- Rénovation de la halle à marché**

L'option retenue au terme des études a été celle d'une reconstruction du bâtiment sur l'emprise existante pour une surface de 1 650 m<sup>2</sup> qui permet notamment de ne pas impacter le fonctionnement du parking souterrain existant.

Le parti architectural du bâti a été guidé par la démarche environnementale : de forme simple et compacte, le bâtiment sera porté par un portique périphérique supportant une poutraison en lamellé collé laissant la surface libre de tout poteau afin d'assurer une flexibilité et une évolutivité dans son aménagement. L'apport lumineux sera assuré par des mouvements de toitures qui permettront l'introduction d'une lumière zénithale et par des façades largement vitrées qui, selon leur orientation, se verront équipées de brise-soleil verticaux ou horizontaux. Le bois, qui sera le matériau essentiellement utilisé, sera également mis en œuvre en sous face de la toiture dans un souci de confort acoustique. Enfin, la surface de la toiture sera végétalisée pour récupérer les eaux pluviales.

Le fonctionnement de l'équipement reprendra celui préexistant à savoir la répartition de 10 îlots groupés de 13 m X 5m.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 800 000</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>900 000</b>

### **2- Création d'un parvis et aménagement des abords de la halle**

Le parvis, situé sur 3 des 4 côtés de la halle sera limité à l'ouest par l'opération de logements précitée et à l'est par l'aménagement d'un talus végétalisé qui fait partie intégrante de l'opération.

Les étals volants seront installés le long des circulations piétonnes aménagées de part et d'autre de la halle et qui jalonnent le cheminement entre la rue et le parking aérien. Une voirie latérale, contrôlée par des bornes rétractables, permet la livraison des commerces. Un patio largement planté d'essences identiques à celles du parking paysager et éclairant l'extension du parking souterrain, sépare l'espace public de l'espace privé des logements. En dehors de la plate-forme multimodale à l'ouest, la limite avec la voie est traitée par une succession linéaire de plantations (jardinières et arbres). Le traitement du sol du parvis associera un revêtement clair en béton et un calpinage en pavés de granit accompagnant les lignes directrices du bâtiment.

La talus végétalisé sera planté d'essences demandant un entretien limité et un paillage biodégradable sera mis en œuvre au pied des massifs arbustifs. Les espaces engazonnés en talus seront traités en prairie, fauchée deux fois par an.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 213 000</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>500 000</b>

### **3- Aménagement d'un parking paysager**

A l'arrière de la halle et de son parvis se situera, en contrebas, un parking paysager qui se veut respectueux de la configuration du terrain. Il est en effet conçu pour suivre au plus proche les courbes de niveaux existantes : trois bandes de stationnement non rectilignes s'étagent ainsi à des niveaux différents dans le sens de la pente, parallèlement à la rue Fontenelle. Cet aménagement dans la déclivité du terrain permet ainsi une transition visuelle plus douce depuis le parvis et, surtout, de placer 4 noues d'infiltration et de récupération des eaux pluviales entre chaque bande de stationnement qui viendront alimenter la cuve de rétention implantée près de la halle.

La surface des bandes de stationnement sera revêtue de béton poreux et des chasse-roues en bois sécuriseront les stationnements. Des arbres de haute tige variés et des essences arbustives plantées le long des noues compléteront l'aménagement.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>198 200</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>100 000</b>

### **Délibération et avis**

	<b>Date</b>
<b>Dossier déposé et réputé complet</b>	3 août 2011
<b>Délibération du Conseil Municipal</b>	25 juin 2011
<b>Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France</b>	A venir

### **Proposition de décision**

Les projets de la commune de MARLY LE ROI sont conformes au règlement des contrats départementaux. Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux en euros H.T.</b>	<b>Montant plafonné en euros H.T.</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>Echéancier</b>
1- Rénovation de la halle à marché	1 800 000	900 000	30%	270 000	2012
2- Création d'un parvis et aménagement des abords de la halle	1 213 000	500 000	30%	150 000	2012
3- Aménagement d'un parking paysager	198 200	100 000	30%	30 000	2014
<b>TOTAUX</b>	<b>3 211 200</b>	<b>1 500 000</b>		<b>450 000</b>	

### **Plan de financement prévisionnel (en euros)**

Contrat départemental	450 000	14 %
Contrat régional (opérations 1 et 2)	1 022 000	32 %
FISAC (opération 1)	400 000	12 %
Financement communal	1 339 200	42 %
<b>Total des participations</b>	<b>3 211 200</b>	<b>100%</b>

## NEAUPHLE LE CHATEAU

Arrondissement de RAMBOUILLET  
Canton de MONFORT L'AMAURY

3 037 habitants  
(RP 2008 population totale)

### Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 218 hectares.

Localisation de la collectivité : la commune de Neauphle le Château est située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Versailles. Elle s'est construite à l'extrémité de la plaine de Versailles, au bord d'un plateau boisé dominant la vallée de la Mauldre.

La desserte routière de la commune est principalement assurée par la RN12. Une importante circulation locale s'effectue par la RD 11 reliant Versailles à Septeuil et qui traverse la ville selon un axe est-ouest. La gare ferroviaire la plus proche est la gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain qui est située à 2,5 km sur la commune de Villiers Saint Frédéric et qui relie Paris-Montparnasse.

SDADEY : La commune de Neauphle le Château fait partie du pôle structurant de Plaisir en tant que frange d'agglomération.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines.

Evolution de la population depuis 1999 : + 8 % (pop. RGP 99 : 2 814 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 11 logements. La commune a signé un CDOR pour la période 2010-2013, sur une base de programmation de 198 logements, dont 42% en locatif social.

### Perspectives de développement de la collectivité

Les orientations du PLU, approuvé le 16 mai 2011, sont les suivantes :

- préserver le caractère rural du village et confirmer ses qualités architecturales et environnementales : préserver la structure initiale du village et le bâti rural et bourgeois, confirmer les secteurs présentant un caractère agricole, préserver les espaces boisés ou naturels et développer une trame verte à l'échelle des quartiers,
- élargir et ouvrir le centre bourg pour affirmer sa fonction : rendre une échelle urbaine aux voies de transit qui coupent le territoire, trouver un nouvel équilibre pour le stationnement entre maintien du commerce de centre bourg et reconquête des espaces publics et favoriser des modes de déplacements alternatifs, affirmer les points de vue paysager depuis et vers le centre bourg,
- accueillir un développement maîtrisé et respectueux de l'environnement afin d'offrir une mixité durable : mieux encadrer le renouvellement des franges urbaines, confirmer la place des équipements publics dans le développement du village, améliorer les entrées de ville.

### Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune, globalement bien dotée en équipements publics, souhaite conforter et mettre à niveau son offre de service, dans la poursuite des objectifs d'ores et déjà engagés.

Il est à noter que la commune de Neauphle le Château n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

## Description des opérations

### **1- Restructuration du centre associatif Sainte Appoline (2<sup>ème</sup> tranche)**

Le centre associatif Sainte Appoline occupe une partie du niveau supérieur d'un bâtiment d'activité datant des années 70. Le niveau inférieur, semi enterré, abrite, quant à lui, les ateliers municipaux. Une première tranche de travaux avait permis l'installation de ces premiers locaux associatifs sur 2/3 de la surface environ. La commune souhaite finaliser la restructuration de ce bâtiment en aménageant le reste du plateau dédié aux associations, en réhabilitant les façades et en réaménageant les abords.

L'ensemble des sanitaires et accès ayant été prévus lors de la première phase de travaux, l'aménagement des 400 m<sup>2</sup> restant dédiés aux associations consistera en un simple cloisonnement afin de créer 9 salles indépendantes supplémentaires.

L'ensemble des façades en crépi de ciment sera isolé par l'extérieur et revêtu d'un bardage de panneaux composites en aluminium laqué de couleur brun foncé et blanc cassé. Les menuiseries extérieures seront remplacées par des châssis double vitrage sur structure aluminium à rupture de pont thermique.

Enfin, le réaménagement des abords comprendra l'extension et la végétalisation du parking existant. 2 places dédiées aux personnes à mobilité réduite seront également créées sur le devant de l'équipement à proximité de l'entrée. Les délaissés existants seront végétalisés et une clôture sera mise en place. Enfin, compte tenu de la présence des ateliers municipaux, il est prévu d'installer une cuve de récupération des eaux pluviales alimentée par les 1 500 m<sup>2</sup> de toiture existante.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>912 000</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>700 000</b>

-----

L'école Emile Serre comporte un bâtiment qui abrite le centre de loisirs et la restauration scolaire. La surface des locaux n'est plus en adéquation avec la fréquentation de chacun de ces équipements. La commune souhaite créer une extension et restructurer le bâti afin d'adapter la superficie et la configuration de locaux aux besoins actuels.

Le projet a été étudié dans le cadre d'une démarche environnementale. A ce titre, l'extension prendra place le long de la façade sud (avec la création d'un patio) dans l'objectif de capter un maximum d'ensoleillement que des brises soleils tempèreront en été. Par ailleurs, le bois (ossature et bardage) a été retenu comme le principal matériau mis en œuvre. Sa pré industrialisation permettra une mise en œuvre rapide avec la volonté de procéder à un chantier propre.

Le projet d'extension de l'école Emile Serre est notamment lié au projet urbain d'aménagement de centre bourg, enclenché grâce à une convention de veille et de maîtrise foncière signée en 2007 avec l'EPFY pour la réalisation de 120 logements, programmés ensuite dans le CDOR.

### **2- Réaménagement des locaux du centre de loisirs**

Cf. illustration en annexe

Le centre de loisirs, situé à l'extrémité est du bâtiment verra son extension réalisée par la fermeture du préau existant et par l'annexion de surfaces libérées par la restructuration de la restauration scolaire. 2 nouvelles salles d'activité de 25 et 65 m<sup>2</sup> s'ajouteront ainsi au 3 préexistantes et un dortoir pour les plus petits sera créé. Son accès, inchangé, reste indépendant de celui des autres locaux.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>476 246</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>350 000</b>

### **3- Réaménagement des locaux de la restauration scolaire**

Cf. illustration en annexe

Le réaménagement concernera l'office qui sera déplacé pour être plus central, ce qui permettra, d'une part, une meilleure gestion des flux de circulation et, d'autre part, la mise en place d'un self pour les primaires. Ces derniers se répartiront

dans 3 salles à manger ouvertes les unes sur les autres. La dernière salle sera modulaire de façon à pouvoir accueillir certains élèves de maternelle. Les primaires et les maternels ainsi que le personnel disposeront chacun d'un accès spécifique.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>635 354</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>450 000</b>

### Délibération et avis

	<b>Date</b>
<b>Dossier déposé et réputé complet</b>	1 <sup>er</sup> septembre 2011
<b>Délibération du Conseil Municipal</b>	5 juillet 2011
<b>Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France</b>	17 août 2011

### Proposition de décision

Les projets de la commune de NEAUPHLE LE CHATEAU sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux en euros H.T.</b>	<b>Montant plafonné en euros H.T.</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>Echéancier</b>
1- Restructuration du centre associatif Sainte Appoline (2 <sup>ème</sup> tranche)	912 000	700 000	30%	210 000	2012
2- Réaménagement des locaux du centre de loisirs	476 246	350 000	30%	105 000	2014
3- Réaménagement des locaux de la restauration scolaire	635 354	450 000	30%	135 000	2014
<b>TOTAUX</b>	<b>2 023 600</b>	<b>1 500 000</b>		<b>450 000</b>	

### Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	22 %
Contrat régional	708 260	35 %
Financement communal	865 340	43 %
<b>Total des participations</b>	<b>2 023 600</b>	<b>100%</b>

## VILLEPREUX

Arrondissement de SAINT GERMAIN EN LAYE  
Canton de SAINT NOM LA BRETECHE

10 124 habitants  
(RP 2008 population totale)

### Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 1 100 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de Villepreux se situe à environ 12 km à l'ouest de Versailles, dans la plaine de Versailles, pratiquement dans l'axe de la perspective du Grand Canal (un axe qui correspond à l'ancienne Allée royale de Villepreux). Le territoire communal, au relief peu accentué, est marqué dans sa partie nord par la dépression de la vallée du ru de Gally. Le territoire communal est encore essentiellement rural. L'urbanisation, environ 15 % de la superficie, s'est développée depuis le centre ancien vers le sud dans le secteur desservi par la voie ferrée. Cette ligne SNCF coupe quasiment en deux la ville en isolant le quartier du Val Joyeux qui se retrouve ainsi plus lié aux Clayes-sous-Bois qu'à Villepreux même.

La commune est desservie par deux axes routiers principaux, la RD 11 qui relie Saint-Cyr-l'École à Septeuil et traverse la commune d'est en ouest dans sa limite sud, pratiquement parallèlement à la voie ferrée, et la RD 98, d'orientation nord-sud, reliant Plaisir à Saint-Germain-en-Laye. La desserte ferroviaire est assurée par la gare de Villepreux - Les Clayes, située sur la commune des Clayes-sous-Bois, qui donne accès en 30 minutes à la Gare de Paris-Montparnasse.

SDADEY : La commune de Villepreux fait partie du pôle structurant de Plaisir-Les Clayes sous Bois en tant qu'entité secondaire.

Evolution de la population depuis 1999 : + 4 % (pop. RGP 99 : 9 725 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 11 logements. Un CDOR pour la période 2011-2013 est en cours de négociation sur la base d'une programmation de 200 logements environ dont 30 % en locatif social.

### Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 29 juin 1999 et modifié le 25 mai 2000.  
Le principal objectif du POS est de redonner une identité aux différents quartiers en améliorant les liaisons inter-quartiers, en poursuivant la rénovation du centre bourg qui consacre l'image du centre-ville et en intégrant les ZAC de l'Hôtel de Ville et du Val Joyeux dans le POS.

### Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune, bien dotée en équipements publics, poursuit sa politique de confortation de l'offre de service en restructurant et en modernisant ses installations existantes.  
Il est à noter que la commune de Villepreux n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

### Description des opérations

#### 1- Construction d'une médiathèque

Cf. illustration en annexe

La bibliothèque existante a subi plusieurs évolutions jusqu'en 1989 (déménagement, agrandissement) mais l'équipement actuel ne répond plus aux besoins. Sa superficie (280 m<sup>2</sup>), la configuration des locaux et sa localisation excentrée du centre-ville, ne permettent pas le développement de l'activité souhaité par la municipalité. La commune souhaite donc construire une nouvelle médiathèque en lieu et place de la salle des fêtes de la Haie Bergerie. Ce local est situé à proximité d'autres équipements publics et du centre commerçant de la ville. Il comprend 380m<sup>2</sup> sur un seul niveau et constitue le cœur d'îlot bâti d'une petite copropriété.

Le projet prévoit la démolition du bâtiment. Le sol sera décaissé afin de permettre la création d'un deuxième niveau, portant la superficie du futur équipement à 700 m<sup>2</sup>. Au niveau supérieur se trouveront la zone d'accueil, les locaux administratifs et l'espace dédié aux adultes, le niveau inférieur étant aménagé pour les plus petits. L'apport lumineux étant pour grande partie zénithal, le deuxième niveau sera découpé en une partie centrale entourée d'une large coursive aménagée 1m plus bas, laissant ainsi passer la lumière au niveau inférieur. L'unique façade ouverte (sur la cour de la copropriété) sera largement vitrée. Enfin, il est prévu de végétaliser la couverture de l'édifice, légèrement cintrée, qui constitue une terrasse inaccessible pour les deux niveaux de logements l'entourant. Outre la récupération des eaux pluviales, cette toiture végétalisée améliorera la vue des habitants des logements.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 149 000</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>700 000</b>

Le complexe sportif communal, situé au nord est du territoire, se compose de nombreux équipements : piscine, gymnase, courts de tennis, terrains de football, terrain de basket et base de tir à l'arc. Les abords de ces terrains de sport ne sont pas aménagés malgré leur potentiel lié à leur positionnement entre une zone d'habitat et le complexe sportif, d'une part, entre le vieux village et le quartier de la Haie Bergerie, d'autre part. La municipalité a engagé une réflexion pour la réhabilitation et la restructuration de l'ensemble de cette zone qui s'est d'ores et déjà traduite par la rénovation de certains équipements.

Les deux dernières opérations du contrat s'inscrivent dans cette dynamique qui vise à conforter l'offre sportive, de détente et de loisirs.

## **2- Création d'un parc sportif**

Cf. illustration en annexe

En complément des installations existantes, la commune souhaite aménager des équipements libres d'accès et pour tout public. A ce titre, il est prévu de créer un city stade et un skate parc et de réhabiliter un terrain de basket et un terrain de football à 7. L'ensemble de ces terrains se situera à l'extrémité sud des terrains de football existant à l'exception du skate parc qui sera localisé au nord.

- le terrain de football à 7 sera de 60 m X 45 m, entièrement engazonné, équipé de cages de but et entouré d'un garde-corps de 1m de haut
- le city stade permettra la pratique de multiples sports : handball, tennis, badminton, hockey,... Il aura une dimension de 28m X 15m et sera revêtu d'un béton bitumineux. Il comportera les différents marquages au sol nécessaires aux différentes disciplines pratiquées et sera entouré d'une barrière en lattes de pin.
- le terrain de basket sera de 15m X 28m, revêtu de béton bitumineux et équipé de paniers.
- Le skate parc sera de 25 m X 35m et équipé de 5 modules de figures différents.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>462 000</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>450 000</b>

## **3- Aménagement des abords du parc sportif**

Cf. illustration en annexe

Dans l'objectif de compléter l'offre sportive par une offre de loisirs et de détente afin de faire de ce lieu un point de rencontre familial, le projet prévoit le traitement des abords du complexe sportif par l'aménagement de trois lieux distincts :

- un parvis sera aménagé à l'angle de la parcelle et assurera l'interface entre la rue et les équipements. Il aura vocation à marquer l'entrée principale du site. A ce titre, outre son traitement minéral en pavé, il est prévu d'y installer un panneau d'information et une fontaine,

- l'intervention centrale sur cet ancien délaissé consistera à aménager une vaste aire de jeux. Il est prévu d'engazonner cet espace de 4 800 m<sup>2</sup> pour y favoriser les jeux libres et d'y installer deux aires de jeux à destination de groupes d'enfants d'âges différents. Le pourtour de cette plaine de jeux sera valorisé par la mise en place d'essences végétales variées,
- en continuité d'une coulée verte partiellement aménagée entre les différents quartiers résidentiels, il est prévu de traiter les limites de la parcelle en promenade pour finaliser le maillage existant jusqu'au parvis précité. Cet espace sera planté d'arbres identiques à ceux présents sur le parcours (bouleaux, conifères,...) et sera agrémenté de bancs et de corbeilles.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>353 000</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>350 000</b>

### Délibération et avis

	<b>Date</b>
<b>Dossier déposé et réputé complet</b>	15 juillet 2011
<b>Délibération du Conseil Municipal</b>	24 mars 2011

### Proposition de décision

Les projets de la commune de VILLEPREUX sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux en euros H.T.</b>	<b>Montant plafonné en euros H.T.</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>Echéancier</b>
1-Construction d'une médiathèque	1 149 000	700 000	30%	210 000	2012
2- Création d'un parc sportif	462 000	450 000	30%	135 000	2012
3- Aménagement des abords du parc sportif	353 000	350 000	30%	105 000	2012
<b>TOTAUX</b>	<b>1 964 000</b>	<b>1 500 000</b>		<b>450 000</b>	

### Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	23 %
Région, subvention spécifique (opération 1)	344 000	18 %
DRAC (opération 1)	355 000	18 %
Financement communal	815 000	41 %
<b>Total des participations</b>	<b>1 964 000</b>	<b>100%</b>

Un récapitulatif financier des contrats départementaux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé :

### ECHEANCIER CONTRACTUEL

En euros

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>Montant proposé en euros HT</b>	<b>Montant retenu en euros HT</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
BONNIERES-SUR-SEINE	6 225 130	1 300 000	455 000	-	455 000	-	-
CROISSY-SUR-SEINE	1 539 740	1 500 000	450 000	216 000	85 500	148 500	-
MARLY-LE-ROI	3 211 200	1 500 000	450 000	-	420 000	-	30 000
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	2 023 600	1 500 000	450 000	-	210 000	-	240 000
VILLEPREUX	1 964 000	1 500 000	450 000	-	450 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 963 670</b>	<b>7 300 000</b>	<b>2 255 000</b>	<b>216 000</b>	<b>1 620 500</b>	<b>148 500</b>	<b>270 000</b>

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT

En euros

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>Montant proposé en euros HT</b>	<b>Montant retenu en euros HT</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
BONNIERES-SUR-SEINE	6 225 130	1 300 000	455 000	-	227 500	227 500	-
CROISSY-SUR-SEINE	1 539 740	1 500 000	450 000	-	216 000	159 750	74 250
MARLY-LE-ROI	3 211 200	1 500 000	450 000	-	-	420 000	30 000
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	2 023 600	1 500 000	450 000	-	-	210 000	240 000
VILLEPREUX	1 964 000	1 500 000	450 000	-	225 000	225 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 963 670</b>	<b>7 300 000</b>	<b>2 255 000</b>	<b>-</b>	<b>668 500</b>	<b>1 242 250</b>	<b>344 250</b>

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :